/

***Site Internet : trieux.net***

**N° 440**

**AVRIL 2021**



**AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO**

 **SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS**

|  |
| --- |
| **HORAIRES DE LA MAIRIE** **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi****8h/12h temporairement****Permanence téléphonique les après-midis** **Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.****Sonnez pour rentrer.****Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l’entrée.** **03 82 46 56 00** **accueil.trieux@orange.fr****SITE INTERNET : trieux.net** |

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**CCAS :** Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l’information, de l’aide et de l’orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

**Vacances scolaires :** du samedi 24 avril au dimanche 9 mai.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d’identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr/)

**RENTRÉE 2021** : **Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2018) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2021 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

# TRI ‘ANIM

**PÉRISCOLAIRE :**

Accueil des enfants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-8h30 / 12h-13h45 et 16h15-18h30

Mercredi : 7h30-18h30

Accueil administratif : 8h-12h et 13h45-17h.

Mercredi de 8h-12h

Les mercredis anniversaires sont maintenus de 13h45 à 15h45 uniquement pour les enfants d’une même classe. (Plus de de renseignements au périscolaire 06 73 31 65 11).

L’association assurera le Centre de Loisirs durant les vacances d’avril du Lundi 26 avril au Vendredi 7 mai.

# L’INTERCOMMUNALITÉ

**Site internet de la communauté de communes** [**www.coeurdupayshaut.fr**](http://www.coeurdupayshaut.fr/)

**PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES**

**Fermée jusqu’à nouvel ordre**

 03 82 20 51 29 - site : http://coeurdupayshaut.fr/piscine

**SIRTOM**

03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) 🖂communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

**Rappel :** Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d’avoir la carte d’accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d’entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d’ouverture habituels, c’est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d’accéder sur le site.

**La déchèterie est en mesure de reprendre l’huile de vidange et maintenant également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l’entrée).**

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis 6 et 20 avril et 04 et 18 mai.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L’ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

**DÉCHETS VERTS :** Les vendredis 2, 16 et 30 avril et 14 et 28 mai.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

# ÉCHOS DE LA CITÉ

ENQUETE PUBLIQUE PLAN LOCAL D’URBANISME

Du 15 mars au 16 avril 2021 se déroulera une enquête publique portant sur le plan local d'urbanisme intercommunal. Celui-ci est consultable en Mairie ou https://www.registredemat.fr/pluibl. Une permanence se tiendra en Mairie de Trieux le mardi 6 avril de 9h00 à 11h00 avec la Commissaire Enquêtrice.

**UN PEU DE CIVILITÉ ET DE RESPONSABILITÉ,**

**S’IL VOUS PLAÎT !**

Il ne se passe pas un jour sans que l’on vienne nous voir, que l’on nous appelle, que nous recevions un courrier parce que certaines Triotines ou certains Triotins n’ont aucun respect pour la nature, leur voisin ou tout simplement pour notre commune :

* **Crottes de chiens, dégâts de chats dans les potagers, feux de jardin, tapage nocturne de jeunes (certains sous l’emprise de l’alcool), mauvais stationnement, vitesse abusive dans les rues (la vitesse est limitée à 30km/h dans toutes les rues), dégradations diverses de signalisations, de lampadaires, chiens non tenus en laisse ou sans muselière en cas de chiens de catégorie 1 et 2.**
* Ce serait si simple que chacun pense à la tranquillité de son voisin, à la sécurité, à la propreté de son village.
* Il existe des textes de loi qui nous permettent de verbaliser les contrevenants. Nous espérons de tout cœur ne pas devoir passer à l’acte.

**Un peu de civilité, de respect, de responsabilité, c’est tout ce que l’on demande.** Bien cordialement, Le Maire et son équipe

**TAILLAGE DES HAIES ET ARBRES**

Certains de nos concitoyens ont beaucoup de mal à tailler leurs haies ou arbres qui dépassent sur la voie publique, chez leur voisin ou sur le trottoir. Vous devez comprendre que cela vous est demandé dans un souci de sécurité et de commodité. Sachez que nous sommes en droit de vous imposer cette opération. Nous comptons sur votre compréhension. Si chacun donnait du sien, tout le monde serait gagnant en temps et en formalités

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Réfection de la voirie par le Département dans la rue Émile BINDA et la rue Raymond CLAUSE. Les travaux débuteront 2ème quinzaine du mois d’avril. Suite à ces travaux, il sera interdit d’ouvrir la chaussée réfectionnée pendant une durée de 5 ans. Il est demandé aux riverains de prévoir les travaux les concernant notamment les branchements électricité, gaz, eau et entrée de garage …

- Rue Honoré de BALZAC les nids de poule seront comblés par l’entreprise LINGENHELD fin du mois. L’éclairage public sera également rétabli.

CIMETIÈRE

Il est rappelé que les poubelles sont réservées au cimetière.

Des travaux sont en prévisions pour la réfection du mur séparatif de l’ancien et du nouveau cimetière.

La commune effectue un appel aux bénévoles afin de restaurer la chapelle LAHAYE courant 2021. Merci de contacter Mr MENGHI Maurice au 06 21 38 07 87.

URBANISME

Il est préférable avant de commencer tous travaux de contacter le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut, au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre : urbanisme@coeurdupayshaut

Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité. Les demandes doivent être déposées en Mairie. Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement au 03 82 46 56 00

Selon l'importance de vos travaux, il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusque 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux en mairie. Au-delà de 20m², vous devez déposer une demande de permis de construire. (art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l’urbanisme)

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
Mardis, Jeudis et Vendredis : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
Mercredis et Samedis : 09h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

INFORMATIONS COMMERCES

Brasserie la Trio’tine 27 rue Marc RATY ✆ 06 87 91 74 38 ou FB Brasserie La Trio’tine. La livraison à domicile est désormais d’actualité.

**ACTUALITÉS SANITAIRES**

**LE COUVRE-FEU**

Les sorties et déplacements sont interdits de 19h00 à 06h00 du matin sous peine d’une amende de 135 € et jusqu’à 3 750 € en cas de récidive.

Une attestation de déplacement dérogatoire propre au couvre-feu est requise pour se déplacer entre 18h00 à 06h00. Il est possible de la télécharger sur le site du Gouvernement, sur le site du ministère de l’Intérieur et sur l’application #TousAntiCovid, ou de la recopier sur un papier libre.

MASQUES POUR LES SÉNIORS

Vous êtes un sénior de 65 ans et plus, 10 masques par semaine peuvent vous être délivrés sur ordonnance. Consultez votre médecin.

VEILLONS SUR NOS SENIORS

 En cette période de confinement, les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d’un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s’agit d’un service d’écoute et de livraison solidaire où il suffit d’appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l’aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l’aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu’à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

CENTRE DE VACCINATIONS

La municipalité souhaite vous informer qu’un centre de vaccination à ouvert il y a un peu plus de 15 jours à Audun-Le-Roman. 84 à 92 personnes sont vaccinées par jour pour l’ensemble des 25 communes de l’intercommunalité de Cœur de Pays Haut. La municipalité remercie tout le personnel de santé, agents et élus de l’intercommunalité pour leur action et investissement. Les personnes concernées sont les séniors de plus de 75 ans et les personnes prioritaires qui elles doivent fournir un certificat médical lors de la vaccination. La commune de Trieux peut épauler les personnes pour prendre rendez-vous sur Doctolib. Pour ce faire appelez la mairie.

Au 17 mars, 975 personnes ont déjà été vaccinées avec le vaccin Moderna.

DON DU SANG

 **Salle G. BRASSENS TRIEUX : Mercredi 12 mai de 16h à 19h***Dates et lieux de dons de sang sur : dondusang.efs.sante.fr*

PLAN D’ALERTE ET D’URGENCE

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d’alerte et d’urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n’ouvrir votre porte qu’aux référents et voisins que vous connaissez.

GRIPPE AVIAIRE

MESURES DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION

Le niveau de risques pour l'Influanza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)en Meurthe-et-Moselle est "élevé" depuis le 6 novembre. Dès lors, des mesures de prévention ont été rendues obligatoires dans l’ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP).

Plus de renseignements sur [https://agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr" \t "_blank)

**LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**VOUS SOUTIENT ET VOUS ACCOMPAGNE**

Association loi de 1901 reconnu d’utilité publique, le Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le Cancer a été créé en 1056. C'est une association à but non lucratif qui a pour objectif : la recherche médicale, l'information et la prévention, l’aide aux malades, et les ateliers cuisine.

**L’aide à la recherche**: votre comité **participe** au financement après accord de son conseil d’administration, faisant suite à l’éclairage d’un conseil scientifique, sur des projets départementaux, régionaux, inter-régionaux et nationaux. Il **favorise** la mise en place des espaces Infos Ligue dans les établissements traitant du cancer en Meurthe-et-Moselle privés et publics.

L’information et la prévention : Votre Comité **diffuse** des brochures et de la documentation gratuite ; **propose** l’abonnement à la revue vivre journal d’information de la Ligue Nationale contre le Cancer ; **soutien** Cancer Info Service (0 810 810 821) ; **agit** dans le cadre de la prévention tant en milieu scolaire qu’en direction des adultes ; soutient les campagnes nationales organisées de dépistage des cancers.

**L’aide aux malades**: la Commission Sociale du Comité attribue des aides financières aux malades lorsque la maladie a déstabilisé leur mode de vie. Ces dossiers sont constitués et envoyés au Comité par les assistantes sociales du département. Les associations de soutien divers auprès des malades bénéficient d’une aide financière du Comité pour les aider à cette prise en charge. Mise en place d’une Escale Bien-être, les malades et leurs proches se voient proposé des soins de support comme : le soutien psychologique, l’activité physique adaptée, la socio-esthétique, la sophrologie ou la cuisine alimentation et cancer.

L'Espace Ligue Contre le Cancer du Pays Haut propose pour les malades du cancer de l'**Activité Physique Adaptée (APA)** dans les locaux du Centre Aéré Batanie, Côte des corbeaux à BRIEY, le mardi de 13H30 à 14H30 ; **cette activité est gratuite**. Pour tous renseignements et inscriptions : 03 83 53 14 14.

*La ligue ne reçoit pas de subvention de l’État. Pour agir efficacement et en toute indépendance, elle dépend de l’engagement humain et de la générosité du public. Grâce aux dons et legs en France, la Ligue contre le Cancer est le premier financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer.*

1, rue du Vivarais - CS 30519 54519 Vandœuvre-Lès-Nancy cedex Tél. : 03 83 53 14 14 - Fax: 03 83 50 93 98 Email : cd54@ligue-cancer.net Site internet : www.ligue-nancy.net

LE SAVIEZ-VOUS !

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

L’actualité fiscale au Luxembourg concernant les travailleurs frontaliers connaît depuis quelques années des changements majeurs. Une conseillère spécialisée dans la fiscalité luxembourgeoise vous propose de vous rencontrer en Mairie pour vous aider dans toutes vos démarches fiscales luxembourgeoises.

Elle sera présente en Mairie pour des permanences.

Afin de prendre rendez-vous et connaître les créneaux disponibles ou pour toute autre question, vous pouvez directement contacter le +352 621 828 888.

**L’ACTION LOJ’Toît Jeunes**

Aidons les jeunes à se loger avec l'action LOJ'Toît Jeunes, un réseau de 22 plateformes qui permet de répondre sur l’ensemble du territoire régional aux difficultés d’accès au logement des jeunes et surtout de construire des réponses individuelles adaptées. Ces « guichets » informent, orientent, accompagnent les jeunes de manière personnalisée y compris dans leurs démarches administratives et la mobilisation des aides financières. Renseignez-vous sur <https://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit/>

**AIDE FINANCIERE AU TRANSPORT TRIEUX-FONTOY**

À l'attention des parents d'élèves dans l'obligation de transporter leurs enfants jusqu'à Fontoy pour relier l'établissement scolaire : le circuit S130, passant à proximité de TRIEUX, en correspondance à Longwy (S118 qui arrive à Longwy à 6h20), ne pourra pas prendre en charge les élèves de Trieux pour se rendre au lycée professionnel. En effet, il n’est pas possible de le faire démarrer plus tôt, et il arrive juste à l’heure à l’établissement (8h13 pour un horaire de début de cours à 8h15), il n'existe donc pas de marge de manœuvre à moyens constants.

**BONNE NOUVELLE :**Ces élèves peuvent prétendre sous conditions à une allocation "Ecart rural" à hauteur de 210 € correspondant à la tranche kilométrique distance domicile-point d’arrêt inférieur à 10 kms. La famille devra adresser un courrier de demande accompagné d’un RIB, conformément au règlement des transports hérité du Département 54 à Service Transport de Nancy - Région Grand Est - Maison de la Région Nancy 4 rue Piroux CS 80861, 54011 NANCY CEDEX. Pour plus de renseignements, merci de contacter le Service des transports de Nancy.

VOS DROITS DIF

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre compte formation. Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer cette opération.

Le DIF ou Droit Individuel à la Formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu’au 31/12/2014 pour les salariés du secteur privé, et jusqu'au 31/12/2016 pour les agents du secteur public avant son remplacement par le CPF.

Plus de renseignements sur le site : Comment reporter mes droits DIF ? Mon compte formation

CALAMITÉ AGRICOLE

Suite à la sécheresse survenue du 1er avril au 30 septembre 2020, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur tout le département pour les dommages causés sur les prairies.

Les exploitants concernés par ce sinistre pourront déposer leur demande d'indemnisation sur le site internet dédié à ce type de télédéclaration : TELECALAM qui sera ouvert à compter du 22 mars et jusqu’au 20 avril 2021 inclus. Aucun dossier ne pourra être déposé après cette date.

DÉCLARATION DE SINISTRE

SÉCHERESSE ÉTÉ 2020

La demande de reconnaissance d’état de catastrophe naturelle 2020 pour la sécheresse **a été effectuée**. À la suite de cet accord de reconnaissance, les déclarants disposeront de 10 jours pour contacter leur assureur. Soyez vigilants, sur CityAll, l’application de la commune et sur les autres supports de communication (facebook, trieux-info, affichage).

LES CONCILIATEURS DE JUSTICE INTERVENANT DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

 DE VAL DE BRIEY

- Mairie de Jarny Place Paul MENNEGAND BP 19 54801 JARNY cedex. Permanence sur rendez-vous les 1ers et 3èmes mercredis du mois de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

Mr Serge PLOUZNIKOFF 06 09 04 21 53.

- Mairie de Villerupt 5 rue Albert LEBRUN 54190 VILLERUPT. Permanence sur rendez-vous tous les mardis matin.

Mme Laurence ECKERT 06 07 58 73 60.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2021

L’an 2021 et le 17 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison Pour Tous sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire

**Présents**: Mmes : CIPRIANI Christiane, DELLES Nathalie, DEVAUX Stéphanie, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, THIRION-WATRIN Frédérique, MM CERONE Antony, HENRY Pascal, KOCIAK Jean-Claude, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude

**Absents ayant donnés procuration**: Mme LANDOWSKY Sylvie à M. KOCIAK Jean-Claude, Mme MANGEOT Nathalie à M. TELLIER Olivier, M. BARBERIO Antoine à M. HENRY Pascal, M. GIANGRANDI Patrick à Mme SABBA Bériza, M. RIANI Gérald à Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. THOMAS Julien à M. CERONE Antony.

**Absents excusés**: Mme VAN MEEL Lucie, M. BOSSI Yoann

**A été nommée secrétaire** : Mme DEVAUX Stéphanie

Le maire propose le huis clos qui est adopté à l’unanimité.

**Adoption du procès-verbal de la réunion précédente** : le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l’unanimité.

**CREANCES IRRÉCOUVRABLES**

M. le Maire informe le conseil municipal du montant des restes à recouvrer transmis par la Trésorerie d'AUDUN LE ROMAN.

Après examen des titres impayés, sur plusieurs exercices antérieurs, il apparaît qu'ils correspondent pour la plupart à des créances irrécouvrables malgré toutes les poursuites engagées envers ces redevables et propose au conseil municipal d'admettre en remise gracieuse une partie de ces créances.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité (21 pour)

DECIDE :

- l’admission en remise gracieuse des titres non recouvrés pour la somme de 1 316.74 € due en principal,

- l’inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2021 à l’article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

**RÉPARTITION DE D’ACTIF DU SYNDICAT DE LA BOURSE DU TRAVAIL**

M. Le Maire rappelle au conseil que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier a été dissout le 31.12.2018. Afin de régulariser la liquidation de la trésorerie, chaque commune doit se prononcer sur la répartition suivante :

Le montant total de l'actif s'élève à 21 098.19€,

* 18 052.34€ sera reversé à la F.R. des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et de Sel de Piennes,
* 1 798.34 € sera reversé à la commune d'Audun -Le Roman,
* 723.96 € à Mont-Bonvillers,
* 524.55 € à Serrouville.

Après discussion, le conseil municipal approuve cette répartition à l'unanimité (21 pour)

**MOTION EN FAVEUR DE LA GARE TGV-TER LORRAINE VANDIÈRES**

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la motion de soutien en faveur de la gare TGV-TER Vandières.

Il est proposé au conseil municipal :

-d'apporter son soutien au projet de réalisation de la gare TGV lorraine de Vandières

- de proposer à la Région Grand Est d'inscrire le projet de gare d'interconnexion TGV-TER à Vandières comme une priorité du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires.

La motion n'a pas été adopté, (16 contre et 5 pour)

Un élu de la minorité se pose la question si en termes de mobilité cela serait intéressant, plusieurs élus de la majorité se prononcent sur un chantier trop couteux et pas forcément nécessaire.

**SUBVENTION DETR ACCESSIBILITÉ**

Le maire demande de voter à nouveau cette subvention car il manquait les frais d’étude pour un montant de 4 500.00 €. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet de mise aux normes de sécurité des établissements recevant au public dont le coût s'élève à 85 080.50 € HT soit 102 096.60 € TTC.

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à l’unanimité (21 pour), adopte le projet présenté d'un montant de 85 080.50 € HT soit 102 096.60 € TTC et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 50 % du montant HT, soit 42 540.25 € HT au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux.

**SUBVENTION DÉPARTEMENTALE ACCESSIBILITÉ**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le département, la commune peut prétendre au versement d'une subvention à hauteur de 50 %. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet de mise aux normes de sécurité des établissements recevant au public dont le coût s'élève à 85 080.50 € HT soit 102 096.60 € TTC.

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité (21 pour), adopte le projet présenté sollicite :

- auprès du département, une subvention à hauteur de 50 % du montant, soit 42 540.25 € HT.

**SUBVENTION DÉPARTEMENTALE LOGEMENT RUE DE CHAMPAGNE**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le département, la commune peut prétendre au versement d'une subvention à hauteur de 50 %. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet pour le logement situé rue de Champagne dont le coût s'élève à 146 860.37 € HT soit 161 956.41 € TTC.

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 17 pour), adopte le projet présenté et sollicite :

- auprès du département, une subvention à hauteur de 50 % du montant, soit 73 430.19 € HT.

Un élu de la minorité trouve que le projet est très couteux, un élu de la majorité a eu le même sentiment mais comme le cout comprend la démolition cela se comprend.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER « ESPACE SANS TABAC »**

Le maire informe le conseil municipal d'une convention de partenariat entre la ville de Trieux et le comité de Meurthe et Moselle de la ligue nationale contre le cancer "espace sans tabac".

Il s'agit de dénormaliser le tabac. La ville de Trieux s'engagerait à:

- interdire la consommation de tabac sur les aires de jeux pour enfants,

- faire figurer dans la communication de cette action la mention "avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue,

- faire figurer dans la signalisation des aires de jeux sans tabac la mention "avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité (21 pour) favorablement à la signature de cette convention.

Un élu de la majorité explique que la commune n’a pas attendu une convention pour faire cette signalisation comme devant l’école et cette convention renforcera le marquage.

**Questions diverses :**

* Sécurisation de la traversée de Trieux

Le maire explique que MMD 54 a fait une étude concernant la sécurisation de la traversée de Trieux, la commune attend le résultat de cette étude et le projet devrait être lancé en 2022

* Inondation A. Bémont

Le maire explique qu’une étude a déjà été réalisé par Hydrotec, mais une deuxième étude est en cours par MMD 54 appuyé gratuitement par Cerema. La commune attend les résultats de cette deuxième étude afin de lancer le chantier.

* Centre de vaccination CPH

M. Tellier informe le conseil qu’un centre de vaccination à ouvert il y a 15 jours à Audun Le Roman. 84 à 92 personnes sont vaccinées par jour. M. Tellier remercie tout le personnel de santé, les agents intercommunaux, communaux et élus de l’intercommunalité pour leur action et investissement pour que le centre ouvre dans les meilleurs délais. La commune de Trieux peut épauler les personnes de plus de 75 ans ou souffrant de comorbidités pour prendre RDV sur Doctolib. Deux élus de la majorité aident chaque mercredi les personnes à monter dans le bus pour les personnes ne pouvant se déplacer seul avec le ST2B. Ce 17 mars, 975 personnes ont déjà été vaccinés avec le vaccin Moderna.

Mme Sabba Bériza fait remarquer que sur l’agenda distribué aux habitants de la commune son nom n’apparaissait pas dans la liste des conseillers communautaires. Mme Delles Nathalie chargée de la rédaction de cet agenda s’excuse de cette faute et corrigera dans le prochain agenda.

La séance est levée à 18h 28

TRIEUX CONTACT

- Mr et Mme Gérard FRASSINETI de TUCQUEGNIEUX nous ont fait parvenir 30 € pour l’envoi de Trieux Info.

- Mr et Mme Léon WATRIN de SAULNY nous ont fait parvenir 30 € pour l’envoi de Trieux Info et nous écrivent « Avec un peu de retard nous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à tous les triotins connus et nouveaux arrivants. Nous espérons qu’elle nous apportera de meilleurs moments que ceux que nous avons connus en 2020. Bonne santé à tous ».

- Mr Guy MONTINET de BEZIERS (Hérault) nous a fait parvenir 30 € pour l’envoi de Trieux Info et nous écrit « Meilleurs vœux à tout Trieux ».

- Mr et Mme Michel GAXOTTE de ROGNES (Bouches-du-Rhône) nous ont fait parvenir 30 € pour l’envoi de Trieux Info et nous écrivent « Avec notre bon souvenir ».

- Mr et Mme Pierre CLAUSE de MARLY (Moselle) nous ont fait parvenir 30 € pour l’envoi de Trieux Info et nous écrivent « c’est toujours intéressant de recevoir des nouvelles de son village natif. Salutations à tous ».

ÉTAT CIVIL

**Mariages** **:**

- Damien, Claude GONIZZI et Nathalie, Sylvie DELLES le 20/03/2021.

**Décès dans la commune :**

- Alfonso MAZZITELLI né le 20/10/1948 à DI ROSARNO (Italie) décédé le 28/01/2021 à TRIEUX.

- Véronique, Suzanne MORMONT née le 21/03/1962 à TUCQUEGNIEUX décédée le 28/01/2021 à ARS-LAQUENEXY (Moselle).

- Jean-Claude DUPUIS né 29/12/1951 à CAUCHY-À-LA-TOUR (Pas-de-Calais) décédé le 12/03/2021 à TRIEUX.

**Décès hors commune :**

-Yvonne COLIN née le 05/12/1926 à TRIEUX décédée le 17/02/2021 à ROUBAIX (Nord).

- Thérèse FURGALA née le 09/05/1937 à TRIEUX décédée le 20/02/2021 à AMBOISE (Indre-et-Loire).

- Daniel DUL né le 08/10/1949 à TRIEUX décédé le 14/03/2021 à ARS-LAQUENEXY.

- André COLOMBO né le 16/11/1935 à TRIEUX décédé le 18/03/2021 à BRIEY.

La commission de l’Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n’inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

L'ensemble des activités des associations se trouve impacté par le confinement. Merci de les contacter respectivement pour obtenir plus de renseignement.

**RELAIS DES ASSISTANTES**

**MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

🕿09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 6 avril **: de 9h00 à 10h30 au périscolaire**

Thème**: Atelier peinture**

HARMONIE MUNICIPALE

Dans la perspective de reprise des activités, l’Harmonie souhaiterait que les personnes pratiquant un instrument de musique viennent les rejoindre. Contact 06 28 23 59 44.

LA TRIOTHÈQUE

Horaires d’ouverture :

- le mardi de 16h30 à 18h00

- le mercredi de 13h00 à 14h30

- le vendredi de 16h30 à 18h00

Les nocturnes sont – pour l’instant – suspendues. Mais nous les reprendrons dès que la situation sanitaire nous le permettra !

Si dans les jours qui arrivent, le gouvernement venait à imposer un nouveau confinement strict, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous permettre de vous ravitailler en livres en mettant en place un système de « livres à emporter ». Toutes les informations utiles vous seront transmises via la page Facebook de la Triothèque : n’hésitez pas à la consulter régulièrement.

LA PAROISSE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mercredi 31 mars | 10h30Chemin de Croix du Catéchisme  | Trieux |
| Jeudi Saint 1er avril | 16h30Office de la Cène | Audun-le-Roman |
| Vendredi 2 avril | 16h30Office de la Croix | Audun-le-Roman |
| Samedi 3 avril  | 16h00Veillée Pascale | Audun-le-Roman |
| Dimanche 4 avril | 10h30Messe | Audun-le-Roman |

Messes en avril les dimanches à 11h à l’Église d’Audun-le-Roman.

Messes en mai les dimanches et le jeudi de l’Ascension 13 mai à 9h30 à l’église d’Audun-le-Roman.

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

**LE GARDON TRIOTIN**

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au du Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50

**NETTOYONS NOTRE VILLE**

Tous citoyens, tous responsables,

Les Trotines et les Triotins sont invités à se mobiliser pour une action de nettoyage participatif. Cette action a pour but de ramasser les déchets abandonnés dans les rues, les espaces verts de notre ville et agir en faveur de la protection de l'environnement. Cette action citoyenne et intergénérationnelle participera à la sensibilisation des petits comme des plus grands aux bons gestes à adopter, à la gestion des déchets ainsi qu’au travail quotidien des agents de la propreté de la Ville et agir ensemble pour améliorer durablement notre cadre de vie.

Organisée par les élus du conseil municipal de jeunes en coordinations avec les élus du conseil municipal elle se déroulera le

Ce samedi 17 avril 2021

**Nettoyons notre ville** pour une ville plus propre et plus agréable. Un nettoyage de printemps qui nous permettra de rendre nos rues plus agréables.

Comment participer ?

Où ? Venez seul ou accompagné (groupe de 6 maximum) devant la mairie entre 8h30 et 9h.

Durée 3h. L’opération s’arrêtera à midi.

Équipement ? venez avec un gilet, des gants et un masque

Qui peut participer ? toutes personnes motivées.

Préservons ensemble notre cadre de vie et sensibilisons le plus grand nombre au respect de l’environnement et à la réduction des déchets.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être obligatoirement accompagnés d’un adulte.

